



75^e session de l'Assemblée générale

6^e commission

Point 152 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Administration of justice at the United Nations

New York, le 15 octobre 2020

Déclaration prononcée par M Vincent Rittener, Conseiller juridique

Monsieur le Président,

Notre délégation est heureuse de constater que le Secrétaire général poursuit ses efforts pour renforcer l'efficacité du système interne d'administration de la justice des Nations Unies. Nous saluons notamment les activités de sensibilisation en matière de règlement amiable des différends ainsi que les efforts déployés en vue de prévenir l'apparition de différends, comme l'initiative sur la promotion de la civilité.

Le principe fondamental d'un accès à la justice en toute équité, transparence, efficacité et sans discrimination revêt une grande importance pour la Suisse. À ce titre, elle souhaite souligner à nouveau deux questions en particulier. Il s'agit premièrement de la **protection contre les représailles** et, deuxièmement, du **règlement des conflits du travail impliquant des non-fonctionnaires**.

Premièrement, le système de justice interne mis en place au sein des Nations Unies est essentiel pour permettre un accès à la justice aux membres du personnel. Toutefois, pour que ce système de justice interne soit équitable et efficace, il doit notamment garantir **une réelle protection contre les représailles tant à l'égard des fonctionnaires que des non-fonctionnaires**. La Suisse partage les préoccupations soulevées par le Conseil de justice interne dans son rapport et relève en particulier la crainte des membres du personnel de subir des représailles s'ils agissent ou témoignent devant les Tribunaux. Nous appuyons donc pleinement les trois recommandations du Conseil qui visent à clarifier et renforcer le système de protection contre les représailles. Nous constatons qu'en l'état, ces recommandations ne visent que les fonctionnaires.

Deuxièmement, s'agissant de la **problématique des non-fonctionnaires**, la Suisse s'inquiète des disparités de traitement entre fonctionnaires et non-fonctionnaires soulevées par le Secrétaire général dans son rapport. Nous souhaitons rappeler l'importance d'avoir un traitement équitable des deux catégories de personnel et de ménager une protection et des voies de recours utiles à toute personne liée aux Nations Unies par un emploi ou toute autre relation contractuelle.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

La Suisse remercie le Secrétaire général pour les informations détaillées sur les cinq initiatives visant à améliorer la prévention et le règlement des différends impliquant des non-fonctionnaires. Nous prendrons connaissance avec intérêt des résultats de l'étude en cours sur l'engagement de non-fonctionnaires au Secrétariat ainsi que du rapport qui en découlera. Par ailleurs, nous soutenons la proposition du Secrétaire général d'élargir le mandat du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies et ainsi pérenniser le projet pilote donnant accès aux non-fonctionnaires à des services de règlement amiable des différends. Un élargissement du mandat du Bureau devra tenir compte des ressources nécessaires afin de permettre à ce dernier d'offrir un service de qualité.

L'octroi d'un accès à un mécanisme de règlement amiable des différends aux non-fonctionnaires est une mesure qui améliore la situation des non-fonctionnaires dans les conflits d'ordre professionnel. Toutefois, la Suisse rappelle que l'accès à un mécanisme de règlement informel des différends ne suffit pas à assurer à toutes les catégories de personnel de l'Organisation un système de justice interne équitable et efficace. En effet, nous pensons qu'il est important que les non-fonctionnaires puissent avoir accès à un recours effectif et nous constatons que la plupart des catégories de non-fonctionnaires n'ont toujours pas accès à un mécanisme judiciaire des différends d'ordre professionnel.

Un système interne d'administration de la justice qui est indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé participe à la crédibilité de l'engagement mondial des Nations Unies pour le droit à l'égal accès de tous à la justice et l'état de droit. La Suisse remercie le Secrétaire général des efforts qu'il ne cesse de fournir pour trouver des moyens d'améliorer la situation du personnel non-fonctionnaire. Notre délégation encourage vivement le Secrétaire général à poursuivre son engagement pour que l'état de droit soit garanti au sein de l'Organisation.

En conclusion, nous recommandons que le prochain rapport du Secrétaire général contienne des informations détaillées sur les cinq initiatives évoquées dans son rapport A/75/162 du 15 juillet 2020, qui visent à améliorer la prévention et le règlement des conflits du travail impliquant des non-fonctionnaires. Nous souhaitons que le débat sur la façon d'assurer aux non-fonctionnaires l'accès à des mécanismes judiciaires équitables et efficaces de règlement des problèmes d'ordre professionnel se poursuive. Nous recommandons en outre que son prochain rapport fournisse des informations sur les progrès réalisés en matière de protection contre les représailles. Finalement, nous souhaitons que les questions relatives à l'administration de la justice soient maintenues à l'ordre du jour de la Sixième Commission.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Unofficial translation

Mr Chair,

Our delegation is pleased to note that the Secretary-General continues his efforts to strengthen the effectiveness of the internal system for the administration of justice of the United Nations. We welcome, in particular, outreach activities in order to promote informal conflict resolution as well as efforts to prevent disputes from arising, such as the civility initiative.

Switzerland attaches great importance to the fundamental principle of fair, transparent, effective and non-discriminatory access to justice. It therefore wishes to reiterate two key issues: first, the **protection against retaliation** and second, the **resolution of work-related disputes involving non-staff personnel**.

Firstly, the internal justice system in place at the United Nations is critical to guarantee an access to justice to members of staff. However, in order to operate fairly and efficiently, the internal justice system must **ensure that staff and non-staff personnel are properly protected against retaliation**. Switzerland shares the concerns raised by the Internal Justice Council in its report and notes, in particular, that staff members fear potential retaliation if they act or testify before the Tribunals. We therefore fully support the three recommendations made by the Council with the aim of clarifying and strengthening the mechanism for protecting staff against retaliation. We note that these recommendations currently only apply to staff members.

Secondly, regarding the **issue of non-staff personnel**, Switzerland is concerned about the disparity of treatment between staff and non-staff personnel raised in the Secretary-General's report. We wish to stress the importance of treating both categories of staff fairly and of providing effective protection, while ensuring that all individuals with an employment or other contractual relationship with the United Nations can seek legal redress. Switzerland thanks the Secretary-General for providing detailed information on the five initiatives aimed at improving the prevention and resolution of disputes involving non-staff personnel. We look forward to the findings from the current study on the usage of non-staff personnel in the Secretariat and the ensuing report. We also support the Secretary-General's proposal to broaden the mandate of the Office of the United Nations Ombudsman and Mediation Services, which should allow the pilot project to offer access to informal dispute-resolution services to non-staff personnel to become a permanent option. In broadening the Office's mandate it will be essential to consider the resources required to enable it to deliver a high-quality service.

Providing access to an informal dispute-resolution mechanism will improve the position of non-staff personnel in work-related disputes. However, Switzerland reiterates that access to an informal dispute-resolution mechanism is not in itself sufficient to ensure a fair and effective internal justice system for all categories of United Nations staff. We believe it is important for non-staff personnel to have access to effective remedies and we note that most categories of non-staff personnel still do not have access to a judicial mechanism for resolving workplace disputes.

An independent, transparent, professionalized, adequately resourced and decentralized administration of justice system would lend greater credibility to the United Nation's global commitment to the right of equal access to justice for all and the rule of law. Switzerland thanks the Secretary-General for his ongoing efforts to improve the position of non-staff personnel. The Swiss delegation urges the Secretary-General to maintain his commitment to ensure that the rule of law within the Organization is guaranteed.

In conclusion, we recommend that the Secretary-General provide in his next report detailed information on the five initiatives referred to in his report A/75/162 dated 15 July 2020, which aim at improving the prevention and resolution of disputes involving non-staff personnel. We would welcome further discussion on ways to provide non-staff personnel with access to fair and effective judicial mechanisms for resolving work-related disputes. We further recommend that the Secretary-General's next report include updates on progress made in relation to protection against retaliation. Finally, we would like to keep issues relating to the administration of justice on the agenda of the Sixth Commission.

Thank you, Mr Chair.